

II

*L'Ambassade du Canada au Département d'État
des États-Unis d'Amérique*

N° 121

Washington, le 21 mars 1983

L'Ambassade du Canada présente ses compliments au Département d'État des États-Unis et a l'honneur de se référer à la Note du Département du 21 mars 1983 qui, en traduction française, se lit comme suit:

«(Voir la Note Américaine du 21 mars 1983)»

L'Ambassade a l'honneur de confirmer que la Note du Département et la présente réponse, authentique dans chacune des versions française et anglaise, constituent un Accord entre le Canada et les États-Unis, applicable à partir du 4 mars 1983, et qui entrera en vigueur à la date de cette Note, le 21 mars 1983.

L'Ambassade du Canada saisit cette occasion de renouveler au Département d'État les assurances de sa très haute considération.

L'Ambassade du Canada